



— Ville de —
Pont-Sainte-Maxence

La Ville de Pont Sainte Maxence
Oise -12587 habitants

Membre de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte

Recrute

3 Agents pour la traversée scolaire aux passages piétons (H/F) à temps non complet (08 heures/s)

Postes ouverts à toute personne, retraitée ou en recherche d'emploi

Rattaché à la direction police municipale, vous exercez les missions nécessaires à la surveillance et au maintien du bon ordre et de la sécurité des traversées piétonnes lors des entrées et sorties des écoles. Vous assurez également une relation de proximité avec la population.

Missions

L'agent de traversée des passages piétons aux abords des écoles aura pour missions :

- d'assurer la sécurité des enfants et familles sur les passages piétons aux abords écoles aux heures des entrées et sorties d'écoles,
- d'inciter les enfants et familles à traverser sur les passages piétons
- d'arrêter les véhicules circulant pour laisser passer les piétons,
- de sensibiliser les conducteurs de véhicules passant devant l'école de l'existence de la règle prévue à l'article R 415-11 du Code de la Route (priorité aux piétons engagés sur les passages protégés),

En cas de difficultés ou d'incidents, vous informerez la police municipale pour une intervention sur place (stationnement gênant la progression des piétons, non-respect du code de la route...).

Équipé d'une chasuble jaune fluo et d'un panonceau " Stop ", vous serez chargé d'arrêter les véhicules au moment des traversées pour ainsi assurer la protection des piétons (adultes et enfants) quittant l'école.

Revêtu de votre équipement, vous prendrez place au milieu de la chaussée, après vous être assuré que vous pouvez le faire sans risque pour votre intégrité physique.

Vous serez rattaché au service de police municipale de la commune et travaillerez en totale collaboration avec ses agents qui assureront votre formation avant la prise de poste.

Votre mission s'exercera durant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, aux heures d'ouverture et de fermeture des portes des écoles, soit 4 vacations quotidiennes de 0h30 minutes, donc 8 heures par semaine.

Profil

Bonnes connaissances sur la sécurité routière et du code de la route

Pas de diplôme minimum requis

Aptitudes professionnelles

Ponctualité, assiduité

Dynamique et attentif

Discrétion professionnelle

Qualités relationnelles (courtoisie, capacité à garder son calme)

Sens de l'observation, de l'initiative, de l'anticipation et des responsabilités

Sens du service public,

Maîtriser les consignes de sécurité à mettre en place

Conditions de recrutement :

– être déclaré apte à exercer cette fonction suite à la délivrance d'un certificat médical par un médecin agréé,

– avoir un casier judiciaire ne comportant pas de mention incompatible avec l'emploi visé (le contrôle sera fait par la collectivité),

- Les personnes retraités devront se mettre en lien avec leur caisse de retraite.

Conditions d'exercice :

Travail en extérieur par tous les temps, à pied

Travail en station debout prolongée et gestes répétitifs avec les bras

Utilisation obligatoire du matériel mis à disposition

Horaires réguliers **uniquement en période scolaire** : les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h15/08h45 - 11h15/11h45 - 13h15/13h45 - 16h15-16h45

Poste à pourvoir dès octobre 2023

Rémunération statutaire

Candidature :

Lettre de motivation et CV à adresser à :

Direction des ressources humaines

7 place Pierre-Mendès-France

Cs 46000

60721 PONT-SAINT-MAXENCE cedex

Ou mairie.drh@pontsaintemaxence.fr